



## CODE DE CONDUITE S'APPLIQUANT À TOUS LES JOUEURS QUI REPRÉSENTENT LE CANADA SOUS LES AUSPICES DE LA FCB

*Révisé Janvier 2022 et Juin 2023*

Le *Code de conduite* définit les normes de comportement attendu de tous les représentants de la FCB, y compris les joueurs, les entraîneurs, les capitaines, les parents, les directeurs, les bénévoles et le personnel. Toute personne qui accepte une responsabilité à la FCB ou qui fait partie d'une équipe de la FCB est réputée avoir accepté de se conformer à ces normes. Tout manquement au présent Code de conduite peut faire l'objet de mesures disciplinaires de la part de la FCB. Ces mesures peuvent entraîner la perte du droit de représenter la FCB. La FCB déterminera, à sa seule discrétion, s'il y a eu violation du présent Code de conduite et imposera toute sanction appropriée.

1. La FCB s'engage à fournir aux joueurs de bridge un environnement dans lequel toutes les personnes sont traitées avec respect.
2. Les représentants de la FCB doivent se comporter en tout temps de manière équitable et responsable.
3. Les représentants doivent s'abstenir de tout commentaire ou comportement irrespectueux, offensant, abusif, raciste ou sexiste. En particulier, les comportements qui constituent du harcèlement ou un abus ne seront pas tolérés par la FCB.
4. Au cours de toute activité ou événement, les représentants de la FCB doivent éviter tout comportement susceptible de porte atteinte à la FCB ou au bridge, y compris, mais sans s'y limiter, l'usage excessif d'alcool et/ou de drogues à des fins non-médicales.
5. La FCB reconnaît la *Politique canadienne contre le dopage dans le sport*. Ses représentants ne doivent pas faire usage de drogues illicites, de narcotiques, de drogues ou de méthodes visant à améliorer les performances, et doivent accepter de se soumettre aux contrôles antidopage qui peuvent être exigés par les règlements du Comité international olympique (CIO), de la Fédération mondiale de bridge (WBF) ou de tout autre organisme organisateur d'un événement auquel ils participent.
6. Les représentants de la FCB doivent à tout moment adhérer aux politiques et procédures opérationnelles de la FCB et aux règles régissant les compétitions auxquelles ils participent au nom de la FCB.
7. Les représentants de la FCB ne doivent pas s'engager dans aucune activité ou comportement qui interfère avec une compétition ou avec la préparation d'un joueur à une compétition, ou qui met en danger la sécurité d'autrui.
8. Le refus d'un ou de plusieurs joueurs de jouer contre un ou plusieurs autres joueurs lorsqu'ils représentent la FCB entraînera la disqualification du ou des joueurs en cause, qui ne pourront plus participer à l'épreuve, ainsi que la perte de tous les prix ou points de maître gagnés précédemment dans l'épreuve et la possibilité d'une action disciplinaire supplémentaire de la part de la FCB.
9. Les concurrents représentant la FCB sont tenus de jouer pour gagner chaque match ou donne.
10. Il est spécifiquement interdit de parier sur les résultats d'un événement de la FCB, de la WBF, de l'ACBL, de l'EBL ou de tout autre événement sanctionné lorsque l'on représente la FCB. Tout membre coupable d'une forme quelconque de pari dans un match ou un tournoi est passible d'une sanction disciplinaire sévère.

11. Toute personne qui commet un acte illégal alors qu'elle représente la FCB est réputée avoir enfreint également le Code de conduite de la FCB
12. Un membre qui démissionne ou qui a été suspendu de la FCB ne peut par la suite participer ou représenter la FCB dans tout autre événement de la FCB ou international jusqu'à ce qu'il soit réadmis en tant que membre ou que la suspension soit devenue caduque. Tout membre qui a démissionné ne peut être réadmis que par le conseil d'administration, qui peut imposer les conditions de réadmission qu'il juge appropriées.
13. Les conversations privées (à l'exclusion des accusations de conduite contraire à l'éthique de la part de tiers) ne relèvent pas de la compétence de la FCB, même si elles ont lieu sur le site d'un tournoi.

**14. Mesures disciplinaires prises par la FCB:**

Veillez vous référer au Code des Règlements Disciplinaires sur le site web de la FCB.